

COMPTE-RENDU DU COMITE DE QUARTIER CENTRE

Le 6 octobre 2017

L'ordre du jour était le suivant :

- Compte-rendu des actions menées
- Réforme du stationnement à partir du 1^{er} janvier 2018
- Débat sur les nouveaux aménagements pour le quartier en 2018
- Questions diverses

Le 18 juin 2017, Monsieur Robin REDA a été élu Député de la 7^{ème} circonscription de l'Essonne. Conformément à la loi sur le non-cumul des mandats et à l'occasion d'un Conseil Municipal extraordinaire, le 4 juillet 2017, Robin REDA a démissionné de ses fonctions et Monsieur Michel PERRIMOND a été élu Maire de Juvisy-sur-Orge.

Lors de ce Conseil Municipal, Monsieur Jean-Louis RIONDET, alors conseiller délégué à la démocratie participative et à l'initiative citoyenne, a été élu Adjoint au Maire chargé de la Jeunesse.

C'est désormais Robin REDA, conseiller municipal, qui est chargé d'animer les conseils de quartiers avec le Maire et les élus.

Compte-rendu des actions menées

- Square CARNOT : 1^{ère} tranche terminée – attente CD91 pour clôture et mobilier.
- Square enfants église : clôture remplacée pour fin 2017, tailles et éclaircissements des végétaux réalisés.
- Banc côte de l'Hôpital : problèmes de foncier (retrait) et de pente.
- Circulation VERCINGETORIX et MONTENARD: dossier remis par l'association en cours d'étude, à terme intégrer les dispositions retenues dans les travaux projetés de rénovation avec enfouissement des voies concernées.
- Passage des écoliers : Eclairage refait, nettoyage hebdomadaire mais demande d'augmenter la puissance de l'éclairage et de repeindre le souterrain en blanc.
- Mobilier urbain : remplacement et complément rue du Docteur VINOT, rue Victor HUGO carrefour Allé Jean MOULIN.

Réforme du stationnement à partir du 1^{er} janvier 2018

Aujourd'hui la verbalisation du stationnement est liée à l'exercice d'un pouvoir de police et le non-paiement immédiat de tout ou partie du droit de stationnement constitue une infraction pénale (contravention de première classe) sanctionnée par une amende de 17€.

La législation en matière de réglementation de stationnement changera au mois de janvier 2018 et prévoit la décentralisation et la dépénalisation du stationnement payant sur la voie publique.

Les communes ont jusqu'au 1^{er} janvier 2018 pour se conformer à ces nouvelles dispositions. Il revient alors au Conseil Municipal de :

- Déterminer les zones payantes, les zones bleues et les zones gratuites
- Fixer les tarifs des horodateurs en zones payantes
- Fixer le montant du forfait (ex-amende) encouru en cas de non-paiement à l'horodateur ou de dépassement de la durée autorisée de stationnement.

Fonctionnement des comités de quartier et débat sur les nouveaux aménagements pour le quartier en 2018

La ville de Juvisy-sur-Orge a impulsé une démarche de démocratie participative innovante à partir de 2014, par la mise en place de comités de quartier au plus proche des préoccupations des habitants. En 2015, l'interactivité de ces réunions s'est renforcée par la mise en place d'une première mouture de « budgets participatifs ». L'objectif recherché était de sensibiliser les citoyens à la gestion communale, de faire des choix partagés autour de priorités d'investissements et d'améliorer constamment le lien entre l' élu et l'habitant.

Chaque comité est présidé par le Maire, l' élu en charge de l'animation des comités de quartier, les représentants d'habitants (entre 4 et 6 selon les quartiers) et les représentants des associations de quartier (uniquement pour Seine et Plateau).

Jusqu'à aujourd'hui, le Conseil Municipal attribuait une enveloppe de 40 000€ par quartier lors du vote du budget primitif. En avril/juin, chaque comité de quartier débattait en réunion publique de projets d'investissements de proximité compris dans l'enveloppe votée. Enfin, entre septembre et décembre, la municipalité décidait du projet à réaliser avec les représentants des habitants après vérification de la faisabilité par les services et enclenchait alors sa réalisation.

L'objectif pour les trois prochaines années est d'inverser le processus pour que le Conseil municipal valide *in fine* par le vote du budget les projets proposés par les habitants par quartier.

Les habitants continuent de débattre en réunion publique des comités de quartier des priorités d'investissements de proximité. Les représentants des habitants ou les associations de quartier peuvent remettre un projet d'investissement de

proximité, détaillant alors les objectifs et un budget prévisionnel. L'administration évalue ensuite la faisabilité technique et financière de chaque projet.

Les projets validés par la municipalité sont ensuite soumis au vote des habitants. Une fois le projet choisi, celui-ci fait l'objet d'une inscription au budget d'investissement voté par le Conseil Municipal au titre de la « démocratie participative » et l'administration met en œuvre sa réalisation.

Toutes les personnes qui souhaitent soumettre un projet peuvent remplir la fiche projet, jointe au compte-rendu, et la renvoyer au Cabinet du Maire, 6 rue Piver, Juvisy.

Questions diverses :

Les habitants ont interpellé le Maire et les élus sur les points suivants :

- Quels sont les résultats de l'expérimentation concernant l'ouverture à la circulation automobile de la deuxième moitié de la Grande Rue ?

Réponse de la Ville : l'expérimentation a montré que cet axe reste peu fréquenté malgré le panneau indiquant sa réouverture. Il est pour l'essentiel fréquenté par les commerçants et certains habitants qui contournent la circulation en l'empruntant. Par conséquent, la Grande Rue sera fermée définitivement à la circulation.

- La rue Hoche est de plus en plus difficile à emprunter par les piétons tant le stationnement y est anarchique et les trottoirs étroits. Des projets d'aménagement de la rue sont-ils prévus ?

Réponse de la Ville : il n'y a pas de projet à proprement parlé de rénovation ou d'aménagement de la rue Hoche. En revanche, le plan local d'urbanisme révisé prévoit un aménagement global de l'ensemble du quartier dit entre deux voies. Il faut tout de même noter que la Police municipale prévoit le renforcement de la verbalisation dans cette rue qu'il s'agisse du stationnement ou des excès de vitesse.

- Les habitants ont dénoncé le démarchage agressif de SFR et se demandent si Orange ne peut pas venir commercialiser la fibre à Juvisy.

Réponse de la Ville : Les pratiques de SFR ont déjà été signalées cet été par le Maire et par le Député à la direction de SFR. Pour rappel, la Ville ne peut favoriser d'opérateur notamment s'agissant de la commercialisation de contrats, en revanche, elle peut laisser les opérateurs qui le souhaitent informer les habitants de leurs propositions.

- Il est prévu une grande opération d'urbanisme sur l'îlot Vinot, qu'en est-il ?

Réponse de la Ville : L'îlot Vinot est classé en PAPAG dans le plan local d'urbanisme, ce qui veut dire qu'il est en périmètre d'attente et qu'aucun projet

ne peut voir le jour aujourd'hui. Pour le moment, il n'est donc prévu aucun projet. La Ville a 4 ans pour monter un projet.